

Le CRA'moisi

Journal de la Cimade au centre de rétention administrative d'Hendaye

n° 2 Juillet 2022

la Cimade
Sud-Ouest
L'humanité passe par l'autre

Un CRA ? :

C'est un centre de rétention administrative où sont enfermées des personnes en situation administrative irrégulière.



Un **C**entre = un lieu de privation de liberté = une prison

La **R**étention = l'enfermement des personnes en vue de leur expulsion

situation **A**ministrative irrégulière = pas de titre de séjour = « sans papier »

Sommaire :

So**CRA**'te :

Pièges mortels

CRA'cage :

Le CRA sous covid

CRA'terre :

J'étais venue demander de l'aide et je me retrouve enfermée !

An**CRA**'ge :

Rendre justice à celles qui migrent

Edito :

Ce numéro deux de CRA 'Moisi raconte notre rencontre, (bénévoles et salariées) avec Mme B.

C'est pour nous l'occasion d'évoquer le mariage forcé et de rendre hommage au parcours semé d'embûches des femmes migrantes.

Nous abordons également deux thèmes qui semblent inlassablement se répéter dans l'actualité, la pandémie de Covi-19 et les morts aux frontières.

Bonne lecture, Irakurketa on, buena lectura !

Pièges mortels.

Pour le moins, la frontière sépare, pour le plus, elle tue, c'est là son aboutissement.

Au Pays Basque les migrants meurent sur les voies ferrées ou en franchissant le fleuve Bidassoa. Je me rappelle, nous sommes au début des années 70 à l'heure du déjeuner : « Ils en ont encore trouvé un dans la Bidassoa » annonçait mon père sans détour.

C'est un portugais et il n'est malheureusement pas le premier migrant à se noyer ici.

Il faut dire que malgré la convention de main d'œuvre signée avec le Portugal, son gouvernement ultra nationaliste depuis Salazar s'oppose autant qu'il le peut aux migrants des classes populaires qui délaissent la colonisation des « provinces d'outre-mer » au profit de la quête d'une vie meilleure en Europe.

Plus de la moitié des 900 000 migrant-e-s portugais-es qui entrent en France - première destination européenne devant l'Allemagne - de la fin des années 50 à 1974 sont sans passeport, ni contrat de travail.

Pour nombre d'entre eux la Bidassoa devient synonyme de tous les dangers.

En 1969 bien que l'Etat portugais ait assoupli sa position, pour les jeunes portugais aptes à partir soldats sur les fronts des guerres d'indépendance en Angola, Guiné-Bissau et au Mozambique pas question de quitter le pays.

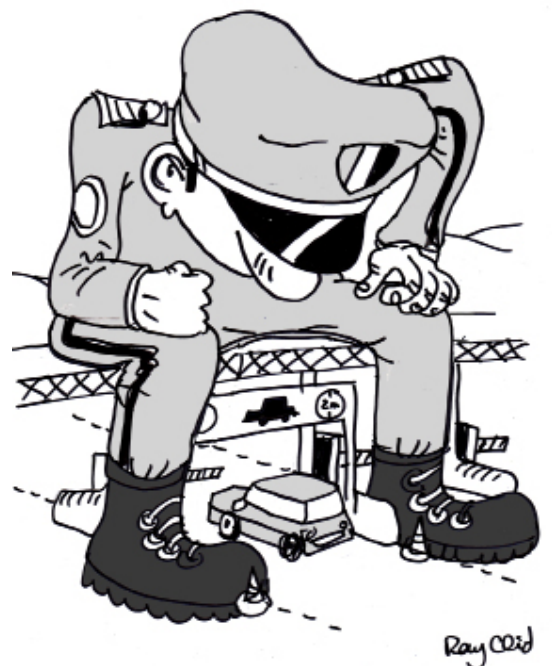
Nombre de ces jeunes adultes, souvent aidés par leurs familles préféreront l'exil à la guerre.

Nous aurions tort de croire qu'il s'agit d'un bégaïement inopiné de l'Histoire, Cette tragédie est le résultat de notre passivité face aux politiques anti migratoire des Etats.

Quant à l'histoire, elle devrait d'abord nous apprendre que depuis que l'être humain s'est levé sur ses jambes a regardé plus loin, il n'a cessé de rechercher de nouveaux horizons où s'accomplir.

Nous pouvons alors affirmer haut et fort que nous sommes tous et toutes, fils et filles d'émigrés.

Cette universelle humanité devrait nous enjoindre à supprimer les frontières, ces pièges mortels.



et

CRA'cage

Le CRA sous covid

Ou

Le règne de l'enfermement inutile

Si le CRA avait été fermé lors du 1er confinement en 2020 pour réaffecter les effectifs policiers, il sera resté ouvert toute l'année 2021 malgré les risques de contamination accrus pour les personnes enfermées et le ralentissement du transport aérien mondial, voire la fermeture de certaines frontières.

La durée moyenne de rétention au CRA d'Hendaye ne cesse d'augmenter, elle était de 15 jours en 2019, de 25 jours en 2020, et de 27 jours en 2021.

Des personnes exposées inutilement à un risque réel de contamination

Depuis la réouverture du CRA après le premier confinement, une jauge limitait le remplissage du CRA.

Après plusieurs épisodes de hausse, elle a été supprimée le 1er septembre 2021.

En décembre 2021, un cluster s'est déclaré chez les policiers puis chez les personnes retenues.

Dans un premier temps, l'absence de gestion de l'épidémie a entraîné le retrait de l'équipe de La Cimade.

Des vols d'expulsions étaient prévus et ont dû être annulés. La condition légale de l'enfermement en CRA est pourtant l'existence de la possibilité d'expulser. De surcroît les audiences JLD se sont tenues en visio-conférence illégalement.

La pénalisation des tests PCR

En 2021, 4 personnes ont été condamnées à des peines allant de 2 à 6 mois par le Tribunal judiciaire de Bayonne pour refus du test PCR nécessaire à l'expulsion.

La Cour de cassation est venue préciser que les condamnations antérieures à l'entrée du délit dans la loi n'auraient pas dû avoir lieu d'être.

Cela témoigne de la sévérité démesurément grandissante des juridictions pénales à l'égard des personnes étrangères.



La Guinée-Conakry

« J'étais venue demander de l'aide et je me retrouve enfermée ! »

Il existe 3 Guinées : la Guinée Bissau la Guinée équatoriale, la Guinée Conakry.

Présences de nombreuses langues : le peul, le soussou, le malinké et bien d'autres. L'histoire de la colonisation européenne a aussi laissé le portugais, l'espagnol et le français.

Les capitales : Bissau, Malabo et Conakry.

La Guinée Bissau et la Guinée-Conakry sont au sud du Sénégal et du Mali.

la Guinée équatoriale au sud du Cameroun

La Guinée-Conakry:
Le pays est à 95 % de confession musulmane. 44% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté malgré une exceptionnelle richesse du sous sol du pays (bauxite notamment, métaux précieux..).

Mme B. entre dans la salle, voutée, tête baissée. Elle s'assied, accablée, les mains nouées. Tout de suite les larmes jaillissent ; oppressée, elle chuchote, murmurant à grand peine son histoire.

Elle a quitté la Guinée pour fuir un mariage imposé par son oncle (son père étant décédé). Il la forçait à épouser son beau-frère, un homme violent qui venait de battre à mort sa sœur (alors qu'elle était enceinte). Elle s'enfuit...

Elle passe par le Sénégal puis en Italie pour arriver en Belgique (où le passeur garde son passeport), elle parvient à rejoindre la France où elle a une possibilité d'hébergement à la Roche-sur-Yon, mais, confondant avec la ville de La Rochelle elle se retrouve perdue et désemparée. En pleine nuit elle va demander de l'aide au commissariat de police.

« J'étais venue demander de l'aide et je me retrouve enfermée, je me sens seule » sanglote-t-elle. Elle ne supporte pas d'être enfermée ni approchée par les hommes. Très angoissée à l'idée d'être expulsée, terrorisée à la pensée du sort qui lui sera réservé si elle est renvoyée dans son pays.

Tout au long de notre visite ponctuée de silences et de pleurs, la souffrance et le désespoir de Mme B. sont palpables. Sa mère lui manque et d'être sans nouvelles de sa famille la plonge dans l'incertitude et l'angoisse. Elle nous confie son désir de rester en France. En fin de visite, elle respire amplement, provisoirement apaisée.

Nous avons rencontré Mme B. en 2020 quelques jours avant le premier confinement. Enfermée après plusieurs mois d'errance en Europe. Arrivée par l'Italie au moment de l'explosion du covid, elle avait été isolée, portait un FFP2 et une surblouse en permanence. En état de choc, elle ne cessait de pleurer pendant les entretiens avec les intervenantes de La Cimade, il était difficile de lui faire formuler des phrases entières au départ. Quand elle a fini par nous faire confiance, elle n'aurait plus jamais quitté le bureau de La Cimade si elle avait pu. Le Tribunal Administratif a rejeté son recours contre l'obligation à quitter le territoire (OQTF = mesure d'expulsion). Au CRA, elle a sollicité une protection au titre de l'asile contre les persécutions qu'elle subirait si elle était renvoyée dans son pays. Elle a été entendue par l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) en visioconférence et sa demande a été rejetée. Rien ne pouvait plus empêcher son expulsion.

Pourtant, le 18 mars 2020 le CRA fermait ses portes pour le premier confinement et elle était libérée par la préfecture, ce qui lui a permis de pouvoir rejoindre une amie et de préparer son appel devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le 17 mars 2021, la Cour décidait de lui octroyer le statut de réfugié.



Un peu d'histoire

1460: les portugais sont les premiers européens à longer les côtes, et installent un comptoir fortifié pour pratiquer le commerce des épices, de l'huile de palme, d'or, d'ivoire, en échange de biens manufacturés. La traite des esclaves commence.

1885: Convention de Berlin, les puissances coloniales tracent les frontières géographiques actuelles et se partagent l'Afrique de l'ouest. Auparavant, essor, rayonnement et déclin de royaumes et de grands empires successifs.

Un peu de politique

2 octobre 1958 : Indépendance de la Guinée. La fonction du président de la république est créée. Ahmed Sekou Touré est le premier président (1958-1984). Très populaire dans d'autres états africains, il est le premier à parler de panafricanisme et il crée une république «socialiste». Quatre autres présidents vont lui succéder.

2021 : coup d'état de l'actuel chef d'état Mamadi Doumbouya. Commandant en chef des forces armées de Guinée, il s'empare du pouvoir et renverse le président Alpha Condé (2010-2021). Mamadi Doumbouya a été formé dans la légion étrangère française .

Extraits de la décision :

actuelles en cas de retour en Guinée. Dans ces conditions, Mme [nom] peut être regardée comme craignant avec raison, au sens des stipulations précitées de la convention de Genève, d'être persécutée par son oncle paternel en cas de retour dans son pays, en raison de son appartenance au groupe social des femmes guinéennes qui entendent se soustraire à un mariage forcé. Dès lors, elle est fondée à se prévaloir de la qualité de réfugiée.

Pour les personnes enfermées en rétention l'appel devant le CNDA n'est pas suspensif, cela signifie qu'il n'empêche pas l'expulsion. Si Mme B n'avait pas été libérée en raison du confinement, elle aurait très probablement été expulsée sans avoir pu être entendue en appel.

Mariage forcé, l'exemple guinéen

En Guinée-Conakry, les femmes sont victimes de préjugés qui entraînent des pratiques discriminatoires dont des mutilations génitales et le mariage forcé. Des différents modèles matrimoniaux, ce type de mariage est le plus répandu. Il s'agit d'une union contractée sans le consentement libre et entier des deux époux. Dans une moindre mesure il peut aussi concerner des hommes.

Présent partout dans le pays il prévaut au sein de certaines ethnies (jusqu'à 75%) et chez les musulmans alors que la religion n'y fait pas référence. Bien que le niveau d'étude et la pauvreté favorisent cette pratique, mais le degré d'ouverture ou le conservatisme des familles peuvent aussi influencer.

La peur d'une grossesse hors mariage qui « déshonorerait » la famille « justifie » le mariage précoce des femmes. Elles ont, lors de leur première union, en moyenne 9 ans de moins que les hommes. Soit 17,5 ans. Le mariage valorise la fécondité et donne un statut aux femmes.

Les jeunes femmes subissent des pressions pour accepter une union qui a été négociée en dehors d'elles, entre les familles. Les mères garantes de l'honneur de la famille ont la charge de maintenir les traditions. Le mari est le chef de famille.

Pour améliorer la condition des femmes l'Etat guinéen a engagé des actions, fait voter des lois (interdiction du mariage forcé, âge minimum de 18 ans pour se marier...) mais leur application effective demeure un problème. Les femmes méconnaissent leurs droits et la pression de la coutume pèse sur la population. Une femme qui refuse un mariage forcé est la plupart du temps rejetée par sa famille et elle a rarement les moyens financiers pour entamer une action en justice.

Les associations et ONG sont les plus actives sur la question et s'occupent de la réinsertion des femmes qui fuient. Certaines activistes n'hésitent pas à interrompre des cérémonies. Ces militantes sont personnellement soumises à la forte pression sociale des groupes favorables à ces pratiques.

Les médias sont un soutien déterminant dans la diffusion des messages luttant contre ces mariages.

Dans le monde l'UNICEF estime à 700 millions le nombre de femmes mariées avant leur 18 ans et parmi elles 1/3 le sont avant leur 15 ans.

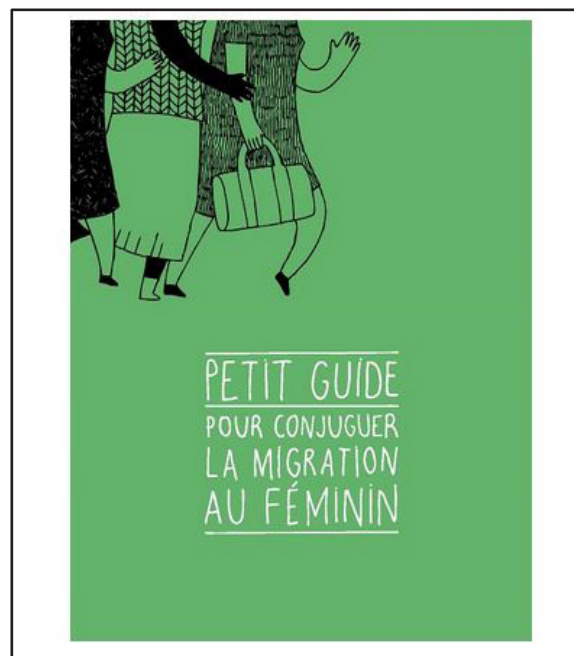
C'est en Asie du sud et en Afrique subsaharienne que cette pratique est la plus forte. Mais elle existe sur tous les continents y compris en Europe où la France est également concernée.



Au travers du « Petit guide pour conjuguer la migration au féminin », c'est bien des femmes migrantes, les femmes mobiles, dont nous voulons tracer les portraits et les projets, et auxquelles nous voulons rendre justice.

Au premier regard, elles restent invisibles et silencieuses. Et puis, on les voit : ces sœurs, mères, épouses ou victimes, nounous, femmes de chambre, analphabètes, femmes voilées ou en bou-bou régnant dans les odeurs d'huile de palme sur des cuisines minuscules, cloîtrées dans des immeubles de quartiers relégués... Nous voilà assommés de clichés, qui semblent tellement caricaturaux et qui, pourtant, foisonnent aux guichets des préfectures et des consulats, en filigrane des politiques d'intégration ou bien dans certains reportages télévisés.

N'en déplaise à nos représentations, les femmes migrantes sont là, d'autant plus déterminées que le chemin migratoire a été éprouvant, d'autant plus actives qu'elles doivent prouver encore davantage, d'autant plus fortes que leur situation, et de femme, et de migrante, les rend plus vulnérables aux discriminations et injustices sociales. Elles existent et agissent pour et par elles-mêmes, tributaires de notre incapacité collective à penser la complexité et la diversité de leurs situations et parcours de vie privée et professionnelle.



Retrouvez le PETIT GUIDE POUR CONJUGUER LA MIGRATION AU FEMININ sur le site internet de la Cimade :

<https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-pour-conjuguer-la-migration-au-feminin/>

La Cimade, groupe local Pays Basque : 26 Rue Saint Catherine 64100 Bayonne
Permanence : 2 rue des Fermes, 64700 HENDAYE tel :0757405411
bayonne@lacimade.org

www.lacimade.org

Directrice de la publication : Maud Stepeuraert ISSN 2803-9858

Imprimeur : Openprint Dépôt légal : juillet 2021 Parution aléatoire

La CIMADE est une association de solidarité active depuis 1939. Elle agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 3000 bénévoles engagés dans 90 groupes locaux et 130 salarié-e-s.